Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260126-CC_2026_03-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26/01/2026
Délibération n°3

L'an deux mille vingt-cinq, lundi vingt-six Janvier à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le mardi vingt du mois de Janvier deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	46
Votants	53
Vote	
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de :
Jean-Paul GAUTIER, délégué d'Allaire, donne Pouvoir à Maryse PARIS, Bernard RYO, Maire de Béganne, donne Pouvoir à Emmanuelle LE BRUN, Karen LANSON, déléguée de Redon, donne Pouvoir à Géraldine DENIGOT, Marie-Hélène BUSSON, déléguée de Saint-Nicolas-de-Redon, donne Pouvoir à Albert GUIHARD, Serge BESNIER, délégué de Guémené-Penfao, donne Pouvoir à Jacques LEGENDRE, Pierrick LE BOTERFF, Maire de Saint-Vincent-sur-Oust, donne Pouvoir à Didier GUILLOTIN, Jany LE BEL, déléguée de Saint-Jean-la-Poterie, donne Pouvoir à Alexis MATULL, Nathalie BERTY, déléguée de Sixt-sur-Aff, Marie-Laure PONDARD, déléguée de Bains-sur-Oust, Marzhina BILLON, déléguée d'Avessac, Laetitia BARREAU, déléguée de Fégréac, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, Isabelle DERUYTER, déléguée de Peillac, Rémi BESLE, délégué de Plessé, Denis HUET, délégué de Rieux, Nadège NIEL, déléguée de Saint-Vincent-sur-Oust, René RIAUD, Maire de Sixt-sur-Aff

Secrétaire de séance : Jean-Luc LEVESQUE

AMENAGEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION DETR 35 – REALISATION DE DEUX TERRAINS SOUPAPES A SAINT NICOLAS DE REDON

La présente délibération a pour objectif de solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026 pour la réalisation de deux terrains soupapes à Saint-Nicolas-de-Redon. Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 400 000 € HT. REDON Agglomération demande, par le biais de la DETR, à l'Etat d'accompagner financièrement la réalisation de ce projet à hauteur de 144 000 euros (soit 35% du plafond de 350 000€).

Rapport de Monsieur Thierry POULAIN, Vice-président,

Le coût global de l'opération étant de 400 000 € HT, selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		%
Réalisation de deux terrains soupapes	400 000,00 €	DETR (aide sollicitée)	140 000 €	35,00%
		Part de la collectivité	260 000 €	65,00%
Total	400 000,00 € HT		400 000 € HT	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Janvier à Mars 2026 : phase prépa + instruction du permis de construire
- Avril 2026 à juillet 2026 : consultation des entreprises
- Sept 2026 à décembre 2026 : Travaux de réalisation des terrains soupapes

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260126-CC_2026_03-DE

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2241-1 relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières ;

CONSIDERANT la possibilité de solliciter des crédits au titre de la « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) » sur la catégorie « structures d'accueil pérennes des gens du voyage ».

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **d'approuver le principe de cette opération et le plan de financement exposé préalablement ;**
- **de solliciter une subvention auprès de chacun des financeurs selon le plan de financement suivant ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 53 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 26/01/2026

Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc LEVESQUE

Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34